

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 38 (1967)

Heft: 5

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette décision avait la sagesse de pousser la SNCF, malgré sa politique de concentration du trafic, à maintenir et même à développer un courant de trafic international via Belfort-Delle. Il convient en outre de noter que la SNCF n'aurait pas accepté le choix de Porrentruy comme gare internationale. Aujourd'hui déjà, elle constate que la situation dans ce domaine lui est défavorable car, sur les cinq lignes ferroviaires reliant la Suisse et la France, les gares internationales des trois lignes les plus importantes (Genève, Vallorbe et Bâle) sont sur sol helvétique, la SNCF n'ayant en effet, sur sol français, que Pontarlier et, désormais, Delle. Enfin, nous ne devons pas oublier que la Suisse dépend beaucoup de ses voisins en matière de trafic ferroviaire.

La SNCF présenta alors un premier projet de gare internationale à Delle, en 1948 déjà. Ce projet fut remanié et donna lieu à un nouveau projet qui fut remis en 1950. Pour des raisons financières probablement (guerre d'Algérie), la réalisation se fit attendre.

En 1960, le problème fut repris. Un nouveau projet, tenant compte de l'évolution du trafic, fut présenté en 1962 et remanié en 1964. Un groupe de travail entreprit la rédaction d'un projet de nouvelle convention entre la SNCF et les CFF.

Tout est maintenant terminé. L'horaire des trains de voyageurs et des trains de marchandises a été adapté. Plusieurs acheminements seront améliorés dès le 28 mai. C'est un point positif auquel il faudra veiller constamment, afin de revigorir, dans toute la mesure de nos possibilités, l'itinéraire Delle-Porrentruy.

Sur le plan ferroviaire, la nouvelle situation se présentera comme suit :

La gare de Porrentruy prend le statut d'une gare de l'intérieur. Elle servira de soupape régulatrice des pointes de trafic en cas d'encombrement de la gare de Delle. Elle ne perdra que très peu de son importance.

La gare de Boncourt n'aura plus à assurer les opérations douanières en trafic des colis par exprès. Ces opérations ne représentaient qu'une partie infime de ses activités.

Notre agence en douane de Porrentruy assurera à Delle toutes les opérations qui lui incombaient jusqu'à ce jour à Porrentruy.

M. LAMBERT
chef d'exploitation du I^{er} arrondissement

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.